

L'exécutif entretient le flou sur l'acte III de la décentralisation

Reclamée par les associations d'élus, cette idée est une des pistes pour sortir du grand débat. Emmanuel Macron, lui, souffle le chaud et le froid

Décentralisation : c'est la lancinante exhortation des associations d'élus locaux adressée au pouvoir exécutif et réaffirmée à l'occasion du grand débat national. « Nous considérons qu'un acte III de la décentralisation marquant une évolution forte dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales est la condition préalable nécessaire à toute amélioration structurelle de la situation économique et sociale du pays », plaide Territoires unis – qui regroupe l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France – dans sa contribution publiée le 13 mars.

Sur cette idée d'acte III de la décentralisation, l'exécutif semble pour le moins osciller, quand il ne joue pas des partitions différentes. Le discours d'Emmanuel Macron lui-même a évolué. Au fil de ses déplacements et de ses rencontres avec les maires, le

chef de l'Etat s'est forgé la conviction que la décentralisation sous sa forme actuelle, telle qu'elle s'est sédimentée depuis les lois Defferre de 1982 et Raffarin de 2003, est bancale.

« Des compétences ont été décentralisées sans décentraliser la responsabilité et les financements qui vont avec, notait M. Macron, le 3 avril, lors de son déplacement à Saint-Brieuc. Les départements gèrent aujourd'hui des dépenses sur lesquelles ils ne sont pas décisionnaires, pour le RSA, le handicap ou l'autonomie. En créant des inégalités. (...) Le département a des dépenses contraintes qui filent avec leur dynamique propre et une fiscalité qui n'a rien à voir avec les dépenses : taxe foncière, taxe d'habitation. Et on fait de la péréquation en permanence. Cela, ce n'est pas de la décentralisation, c'est du transfert de compétences et on a pris les départements comme des opérateurs de l'Etat. »

Lors du même discours, il s'est dit « prêt à [s']engager » sur une nouvelle voie de décentralisation. « Ce temps de décentralisation doit être un temps de clarification des compétences, des responsabilités et des financements », a précisé le chef de l'Etat. On a une compétence, on doit avoir les financements qui ont une même dynamique que cette compétence. »

« Décalage »

Quelques semaines plus tôt, le même M. Macron, recevant les présidents de conseil départemental, avait plutôt mis l'accent sur le pendant de l'affaire. « J'entends beaucoup d'appels aux compétences, mais beaucoup moins aux responsabilités, avait-il lâché. Cela ne peut être la perpétuation d'une forme de culture de l'irresponsabilité, où on dit je prends les compétences mais c'est l'Etat qui reste le payeur. » Un discours peu goûté par les intéressés. Parallèlement, le chef de l'Etat affichait

sa préférence pour une déconcentration des services de l'Etat plutôt que pour un mouvement de décentralisation. Le président semble avoir infléchi son discours et vouloir désormais marcher sur deux jambes : déconcentration et décentralisation, avec à la clé un nouveau « panier fiscal » pour les collectivités territoriales.

Las, le message a été brouillé, semant la perplexité chez les interlocuteurs. Au même moment, en effet, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, s'exprimant dans les colonnes du Monde, défendait un point de vue plus circonstanciel. « Ce que je constate, c'est que, dans les réunions du grand débat, peu de personnes nous parlent de décentralisation, affirmait la ministre. Si nous commençons, à la sortie du grand débat, par raisonner en termes de partage de pouvoir entre les uns et les autres, nous serons à côté de la plaque. »

« Il y a un décalage entre les propos tenus par M^{me} Gourault et les déclarations du président de la République », observe Dominique Bussereau, le président de l'ADF. Est-ce que ça veut dire qu'il y a deux lignes au sein de l'exécutif ? Ce proche de Jean-Pierre Raffarin dit avoir « envie de croire le président, que ça va bouger ». Tout en restant prudent. Il n'est pas hostile, assure-t-il, à l'idée d'attribuer une part d'impôt national aux collectivités mais, précise-t-il, ce qui sera déterminant, c'est que l'autonomie fiscale de ces collectivités soit maintenue. « Sur la fiscalité, on attend de voir ce que l'Etat dégage », indique le président du conseil départemental de la Charente-Maritime.

A l'arrivée, c'est bien le chef de l'Etat qui fixera la feuille de route. Nouvel acte de décentralisation ou aménagements marginaux ? Redéfinition des missions exercées par l'Etat et les collectivités ou articulation plus

fluide entre les deux s'appuyant sur une déconcentration des services de l'Etat ? Remise à plat de la fiscalité locale ou simple jeu de bonneteau ? Si les différents acteurs parviennent à s'extirper d'une stérile guerre de tranchées, décentralisation et déconcentration ne devraient pas être opposées l'une à l'autre.

Les collectivités, pour assurer leurs compétences, doivent pouvoir compter sur des interlocuteurs de l'Etat au plus près du terrain. Elles doivent aussi se départir elles-mêmes d'une relation de dépendance vis-à-vis de l'Etat, c'est-à-dire assumer la responsabilité de la liberté dont elles veulent disposer. Et l'Etat, de son côté, cesser de considérer les collectivités comme de simples variables d'ajustement, notamment sur le plan budgétaire, comme cela s'est trop souvent vérifié depuis une quinzaine d'années. ■

PATRICK ROGER